



**RESSOURCES FALCO LTÉE**

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES  
31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021**

# Ressources Falco Itée

## Bilans consolidés

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2022
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	8 567 198	9 020 845
Placements à court terme	-	3 000 000
Comptes débiteurs	544 711	574 288
Charges payées d'avance et autres actifs	336 509	289 585
	<u>9 448 418</u>	<u>12 884 718</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Trésorerie affectée	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 5)	128 067 573	122 358 560
Autres actifs non courants (note 6)	1 728 528	1 728 528
	<u>130 701 101</u>	<u>124 992 088</u>
<b>Total des actifs</b>	<b><u>140 149 519</u></b>	<b><u>137 876 806</u></b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 164 547	2 276 863
Prêt convertible (note 7)	20 390 305	19 408 400
Débeture convertible (note 8)	11 523 116	10 794 418
Passif dérivé lié aux bons de souscription (note 9)	3 046	178 309
	<u>33 081 014</u>	<u>32 657 990</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Passif sur contrat (note 6)	51 836 860	48 898 002
Impôts sur le résultat différés	1 227 853	1 242 255
	<u>53 064 713</u>	<u>50 140 257</u>
<b>Total des passifs</b>	<b><u>86 145 727</u></b>	<b><u>82 798 247</u></b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions	133 121 212	133 121 212
Bons de souscription	650 397	947 897
Surplus d'apport	16 194 480	15 615 190
Déficit	(95 962 297)	(94 605 740)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b><u>54 003 792</u></b>	<b><u>55 078 559</u></b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b><u>140 149 519</u></b>	<b><u>137 876 806</u></b>
<b>Continuité d'exploitation (note 1)</b>		
<b>Engagements (note 18)</b>		
<b>Événements subséquents (note 19)</b>		

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

## Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Trois mois terminés le 31 décembre		Six mois terminés le 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Charges</b>				
Consultants et rémunération	518 049	654 974	1 083 066	1 264 231
Honoraires professionnels	223 949	347 951	290 009	616 043
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	112 896	105 972	243 016	293 504
Frais de bureau et administratifs	95 600	129 246	183 040	261 525
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	57 484	58 013	102 104	115 389
Exploration et évaluation	123 549	226 031	294 015	309 198
Crédits d'impôt remboursables	(39 214)	(50 474)	(155 343)	(77 428)
Déplacements	9 125	13 882	13 324	24 554
Amortissement (note 5)	4 513	5 711	7 388	11 093
Recouvrement des coûts	(162 723)	(255 345)	(332 085)	(434 275)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(943 228)</b>	<b>(1 235 961)</b>	<b>(1 728 534)</b>	<b>(2 383 834)</b>
Produits d'intérêts	97 518	158 807	180 935	181 182
Charge d'intérêt (note 8)	-	(104 888)	-	(223 939)
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	90 901	120 586	175 263	822 674
Gain (perte) de change	(449)	(37)	1 377	232
<b>Perte avant les impôts sur le résultat</b>	<b>(755 258)</b>	<b>(1 061 493)</b>	<b>(1 370 959)</b>	<b>(1 603 685)</b>
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	6 328	8 611	14 402	13 210
<b>Perte nette et perte globale</b>	<b>(748 930)</b>	<b>(1 052 882)</b>	<b>(1 356 557)</b>	<b>(1 590 475)</b>
<b>Perte nette par action ordinaire (note 13)</b>				
De base et diluée	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,01)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 13)</b>				
De base et dilué	271 577 879	261 492 031	271 577 879	251 923 586

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

# Ressources Falco Itée

## États consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	31 décembre		31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>				
Perte nette	(748 930)	(1 052 882)	(1 356 557)	(1 590 475)
Ajustements :				
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	112 896	105 972	243 016	293 504
Amortissement (note 5)	4 513	5 711	7 388	11 093
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(6 328)	(8 611)	(14 402)	(13 210)
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	(90 901)	(120 586)	(175 263)	(822 674)
Charge (produit) d'intérêt sur la débenture convertible, montant net (note 8)	-	(19 989)	-	99 062
Produit net de l'avance reçue dans le cadre de l'entente de flux argentifère (note 6)	-	-	-	10 000 000
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Comptes débiteurs	(86 701)	300 940	29 577	242 642
Charges payées d'avance et autres actifs	(122 849)	(94 429)	(46 924)	(78 248)
Comptes fournisseurs et frais courus	16 337	(320 086)	(167 989)	(917 799)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>(921 963)</u>	<u>(1 203 960)</u>	<u>(1 481 154)</u>	<u>7 223 895</u>
<b>Activités d'investissement</b>				
Investissements dans les immobilisations corporelles	(641 901)	(3 215 893)	(1 972 493)	(7 723 304)
Diminution des placements à court terme	-	-	3 000 000	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(641 901)</u>	<u>(3 215 893)</u>	<u>1 027 507</u>	<u>(7 723 304)</u>
<b>Activités de financement</b>				
Produit d'un placement privé (note 10)	-	5 000 000	-	17 280 000
Paiement de frais de transaction	-	(149 955)	-	(955 202)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>4 850 045</u>	<u>-</u>	<u>16 324 798</u>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b><u>(1 563 864)</u></b>	<b><u>430 192</u></b>	<b><u>(453 647)</u></b>	<b><u>15 825 389</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b><u>10 131 062</u></b>	<b><u>19 544 592</u></b>	<b><u>9 020 845</u></b>	<b><u>4 149 395</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b><u>8 567 198</u></b>	<b><u>19 974 784</u></b>	<b><u>8 567 198</u></b>	<b><u>19 974 784</u></b>

### Informations complémentaires (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

## Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Bons de souscrip- tion	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>947 897</b>	<b>15 615 190</b>	<b>(94 605 740)</b>	<b>55 078 559</b>
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(1 356 557)	(1 356 557)
Bons de souscription (note 11)	-	-	(297 500)	297 500	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	281 790	-	281 790
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>650 397</b>	<b>16 194 480</b>	<b>(95 962 297)</b>	<b>54 003 792</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2021</b>	<b>227 081 197</b>	<b>116 543 819</b>	<b>744 306</b>	<b>14 977 066</b>	<b>(91 457 490)</b>	<b>40 807 701</b>
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(1 590 475)	(1 590 475)
Placements privés par voie de prise ferme (note 10)	43 200 000	17 064 000	216 000	-	-	17 280 000
Frais d'émission d'actions	-	(1 000 462)	(12 409)	-	-	(1 012 871)
Actions émises dans le cadre d'une entente d'option (note 18)	1 265 182	500 000	-	-	-	500 000
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	345 155	-	345 155
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>271 546 379</b>	<b>133 107 357</b>	<b>947 897</b>	<b>15 322 221</b>	<b>(93 047 965)</b>	<b>56 329 510</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

---

## 1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Itée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relative à son gîte Horne 5 situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »).

Les présents états financiers consolidés résumés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 31 décembre 2022, la Société avait un fonds de roulement négatif de 23 632 596 \$ (incluant un équivalent solde de trésorerie et les équivalents de trésorerie de 8 567 198 \$), un déficit accumulé de 95 962 297 \$ et avait subi une perte de 1 356 557 \$ pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2022. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Redevance Osisko ») le 27 février 2019 (note 6). Redevances Osisko, par le biais de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (voir note 7), et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») (une société affiliée à Redevances Osisko) qui détient une participation de 17,3 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exercent une influence notable sur la Société et qui sont donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2023. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 6, 7, 8 et 10), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés résumés.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

---

## 2. Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board* ou l'« IASB ») et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme *International Accounting Standard* (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 23 février 2023.

Les conventions comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont les mêmes que celles appliquées dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la Société porte des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses quant aux montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants présentés à titre de charges. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents. Les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques sont les mêmes que ceux qui figurent dans nos derniers états financiers annuels audités.

La direction a déterminé qu'une indication que les actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables s'est produite au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2022. Certains coûts capitalisés à l'égard du projet Horne 5 sont inclus dans les immobilisations corporelles. Le projet Horne 5 est l'actif non financier le plus important de Falco et il a été déterminé comme étant l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de Falco au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, Falco a déterminé que le montant recouvrable de l'UGT, calculé en utilisant la juste valeur diminuée des coûts de cession laquelle avait été évaluée au moyen des flux de trésorerie projetés en tenant compte des dépenses en immobilisations devant être engagées pour mener le projet Horne 5 à terme jusqu'à la fin de l'échéancier de construction prévu, ainsi que la trésorerie générée par les ventes ultérieures de la production issue de ce projet en se basant sur les hypothèses du projet. Les principales hypothèses employées dans ce calcul comprennent les dépenses en immobilisations du projet Horne 5, le volume de production estimé, le prix de vente de l'or à long terme (1 650 \$ US/oz), le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à long terme (1,00 \$ US = 1,30 \$), les coûts d'exploitation prévus, et le taux d'actualisation (14,5 %), en se basant sur une estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés en fonction des meilleurs renseignements disponibles au moment du test de dépréciation. Falco a déterminé que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable et par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2022	30 juin 2022
	\$	\$
Trésorerie	1 437 198	6 002 062
Équivalents de trésorerie (certificats de placements garantis, moins de 3 mois)	7 130 000	3 018 783
	<u>8 567 198</u>	<u>9 020 845</u>

## 5. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>					
Solde au 30 juin 2021	18 314 741	21 132 616	64 808 363	473 282	104 729 002
Ajouts	2 768	1 783 993	8 051 933	2 498	9 841 192
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	8 206 650	-	8 206 650
Solde au 30 juin 2022	<u>18 317 509</u>	<u>22 916 609</u>	<u>81 066 946</u>	<u>475 780</u>	<u>122 776 844</u>
Ajouts	-	4 620	1 062 320	-	1 066 940
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	4 649 461	-	4 649 461
Solde au 31 décembre 2022	<u>18 317 509</u>	<u>22 921 229</u>	<u>86 778 727</u>	<u>475 780</u>	<u>128 493 245</u>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 30 juin 2021	-	-	-	397 220	397 220
Amortissement	-	-	-	21 064	21 064
Solde au 30 juin 2022	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>418 284</u>	<u>418 284</u>
Amortissement	-	-	-	7 388	7 388
Solde au 31 décembre 2022	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>425 672</u>	<u>425 672</u>
<b>Valeur comptable</b>					
Au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	57 496	122 358 560
Au 31 décembre 2022	18 317 509	22 921 229	86 778 727	50 108	128 067 573



# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 6. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances Osisko (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko (« Premier versement »);
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface (« Deuxième versement »);
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et l'exercice d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine (« Troisième versement »);
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée (« Quatrième versement »); et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt (« Cinquième versement »).

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le Cinquième versement est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$, payables lorsque Redevances Osisko fournira le Troisième versement en vertu de l'entente de flux argentifère. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; ce premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, les parties ont modifié l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances Osisko a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances Osisko et certaines autres échéances. Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10 000 000 \$ sur le Deuxième versement de 20 000 000 \$ prévu dans le cadre de l'entente de flux argentifère.

Le 23 février 2023, Falco et Redevances Osisko ont conclu une modification à l'entente de flux argentifère, avec effet au 31 janvier 2023, pour reporter au 31 janvier 2025 les délais accordés à Falco pour atteindre les étapes importantes définies comme conditions préalables au financement par des Deuxième et Troisième versements, lesquels versements seront financés simultanément, si ces conditions préalables sont remplies.

Au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>33 674 978</b>
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 223 024
Avance partielle sur le deuxième versement prévu à l'entente	10 000 000
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>48 898 002</b>
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	2 938 858
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>51 836 860</b>

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 6. Passif sur contrat (suite)

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie.

## 7. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Redevances Osisko avait le droit de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 881 131 \$ qui représente les comptes fournisseurs courants payables à Redevances Osisko par la Société, de telle sorte que sur une base nette, Redevances Osisko a rendu un montant de 5 018 869 \$ disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts étaient payables sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement.

Le 17 novembre 2020, la Société a conclu une entente exécutoire avec Redevances Osisko afin de reporter l'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti à cette date était de 17 596 136 \$. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a aussi été modifié de façon à devenir convertible (le « prêt convertible »), après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») à un prix de conversion de 0,55 \$ par action ordinaire. Le prêt convertible porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement.

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »), chaque bon de souscription pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,69 \$ jusqu'à 24 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion.

Le 6 décembre 2022, la Société a annoncé une entente contraignante avec Redevances Osisko en vue de reporter la date d'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024 (voir note 19).

Les obligations de Falco envers Redevances Osisko en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs détenus par Falco à l'exception du projet Horne 5, subordonné en faveur du titre accordé à Glencore Canada dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

Les transactions affectant le prêt avec Redevances Osisko sont les suivantes :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>17 617 185</b>
Intérêts	1 791 215
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>19 408 400</b>
Intérêts	981 905
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>20 390 305</b>

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 8. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »), qui avait un terme initial de 12 mois et portait intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés ont été capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans certaines circonstances, Falco avait le droit de reporter la date d'échéance de six mois.

La débenture convertible pouvait être convertie en actions ordinaires dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance à la seule discrétion de Glencore Canada au prix de conversion de 0,41 \$ par action ordinaire.

Falco a émis à Glencore Canada 12 195 122 bons de souscription, chaque bon de souscription pouvait être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,51 \$ jusqu'à 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Glencore Canada pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Le 27 octobre 2020, les bons de souscription, classés comme des passifs dérivés, ont été évalués à la juste valeur estimative de 1 232 501 \$, et le montant résiduel a été attribué à la dette hôte de la débenture convertible (8 767 499 \$), avec un montant résiduel nul attribué à la composante capitaux propres de l'option de conversion.

Le 13 octobre 2021, la Société a convenu avec Glencore Canada de reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022, étant donné que les circonstances permettant un tel report étaient conformes aux modalités de la débenture convertible. Compte tenu du report de la date d'échéance de la débenture convertible, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription émis à Glencore en parallèle à la débenture convertible, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022. Toutes les autres modalités des bons de souscription sont restées inchangées, incluant le prix d'exercice de 0,51 \$ par action ordinaire.

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont conclu une entente visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible, du 27 avril 2022 au 27 avril 2023 (la « date d'échéance modifiée »). Les intérêts courus sur la débenture convertible existante étaient capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture convertible modifiée était d'environ 11 095 976 \$.

Dans le cadre du report de la date d'échéance, le prix de conversion de la débenture convertible a été modifié à 0,40 \$ par action et le taux d'intérêt à 8 % par année, composé trimestriellement. Selon ses conditions, la débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance modifiée ou à la date d'échéance, mais Glencore a le droit de se prévaloir de son droit de conversion par anticipation en fournissant un préavis écrit à la Société. Ce dernier report est considéré comme un règlement de la débenture convertible initiale (10 000 000 \$).

Simultanément, Falco a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription de Glencore Canada (les "bons de souscription modifiés") du 27 avril 2022 au 27 avril 2023. Le prix d'exercice de ces bons de souscription a été réduit à 0,41 \$ l'action. Toutes les autres modalités de ces bons de souscription demeurent inchangées. This latter extension is considered to be a settlement of the bons de souscription originels (12 192 122 bons de souscription).

En contrepartie de la modification et du report, Falco a émis à Glencore Canada 2 866 036 bons de souscription supplémentaires (les « bons de souscription supplémentaires »). Chaque bon de souscription supplémentaire peut être exercé contre une action ordinaire et ses modalités sont identiques à celles des bons de souscription modifiés.

Le 6 décembre 2022, la Société a annoncé une entente contraignante avec Glencore Canada en vue de reporter la date d'échéance du débenture convertible du 27 avril 2023 au 31 décembre 2024 (voir note 19).

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libèrera la garantie lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

## Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

### 8. Débenture convertible (suite)

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>9 910 064</b>
Gain sur l'extension de la débenture convertible	(624 234)
Juste valeur des bons de souscription supplémentaires	(545 239)
Intérêts	2 053 827
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>10 794 418</b>
Intérêts	728 698
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>11 523 116</b>

Au cours des périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2022, le montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 décembre 2021, une portion du montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte qu'une portion de ces coûts d'emprunt a été capitalisée dans les immobilisations corporelles. Durant la période de six mois terminée le 31 décembre 2021, un montant de 396 249 \$ en frais d'intérêts nets a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé. Durant la période de six mois terminée le 31 décembre 2021, un montant de 99 062 \$ en frais d'intérêts net a été passé en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

### 9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront exercés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant l'exercice, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de l'exercice, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de l'exercice du bon de souscription, moins le prix d'exercice du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	Bons de souscription liés à la dette convertible		Bons de souscription liés au prêt convertible		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>12 195 122</b>	<b>177 944</b>	<b>10 664 324</b>	<b>733 889</b>	<b>22 859 446</b>	<b>911 833</b>
Bons de souscription supplémentaires (note 8)	2 866 036	545 239	-	-	2 866 036	545 239
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(544 874)	-	(733 889)	-	(1 278 763)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>15 061 158</b>	<b>178 309</b>	<b>10 664 324</b>	<b>-</b>	<b>25 725 482</b>	<b>178 309</b>
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(175 263)	-	-	-	(175 263)
Expiration des bons de souscription	-	-	(10 664 324)	-	(10 664 324)	-
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>15 061 158</b>	<b>3 046</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 061 158</b>	<b>3 046</b>

La réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription (suite)

Les des passifs dérivés liés aux bons de souscription ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes à chaque date de présentation de l'information financière et à la date d'émission :

	31 décembre 2022	30 septembre 2022	30 juin 2022	Bons de souscription supplémentaires 27 avril 2022
Taux d'intérêt sans risque	5,15 %	4,43 %	2,74 %	3,12 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	0,3 an	0,4 an	0,6 ans	1,0 an
Volatilité annualisée	93 %	69 %	57 %	55 %
Taux de dividende	-	-	-	-
Juste valeur par bon de souscription	0,0002 \$	0,004 \$	0,01 \$	0,04 \$

Ces passifs dérivés liés aux bons de souscription sont des évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3. Le principal élément de niveau 3 utilisé par la direction pour estimer la juste valeur est la volatilité prévue.

## 10. Capital-actions

Le 18 août 2021, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme en émettant 30 700 000 unités (les « unités ») au prix de 0,40 \$ par unité (l'« offre »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 12 280 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix d'exercice de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture de l'offre si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut de l'offre a été réparti entre les actions ordinaires (12 126 500 \$) et les bons de souscription (153 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de clôture de l'offre. Les frais d'émission ont totalisé 992 685 \$, dont 980 276 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 12 409 \$ aux bons de souscription, en fonction de la répartition respective du produit.

Le 15 décembre 2021, la Société a clôturé un placement privé en émettant de 12 500 000 unités au prix de 0,40 \$ par unité (le « placement »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 5 000 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix d'exercice de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture du placement, si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut du placement a été réparti entre les actions ordinaires (4 937 500 \$) et les bons de souscription (62 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de détermination du prix du placement. Les frais d'émission d'actions, totalisant 20 186 \$, ont été alloués aux actions ordinaires.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 11. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>29 261 668</b>	<b>0,63</b>
Échus	(18 247 344)	0,59
Émis (notes 8 et 10)	36 661 158	0,49
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>47 675 482</b>	<b>0,54</b>
Échus	(11 014 324)	0,70
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>36 661 158</b>	<b>0,49</b>
<b>Bons de souscription avec option d'exercice sans décaissement</b>	<b>15 061 158</b>	<b>0,41</b>

Le 24 janvier 2023, la Société a réémis 10 664 324 bons de souscription avec option d'exercice sans décaissement à Redevances Osisko dans le cadre du prêt convertible (voir Note 19) arrivé à échéance au cours du période terminé le 31 décembre 2022.

## 12. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>15 133 900</b>	<b>0,49</b>
Attribuées	3 525 000	0,37
Exercées	(31 500)	0,30
Échues	(1 803 200)	0,76
Abandonnées	(602 333)	0,43
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>16 221 867</b>	<b>0,44</b>
Échues	(1 953 578)	0,85
Abandonnées	(153 556)	0,34
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>14 114 733</b>	<b>0,38</b>
<b>Options pouvant être exercées au 31 décembre 2022</b>	<b>8 828 401</b>	<b>0,37</b>

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2022 s'élève à 128 389 \$ (130 069 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2021), dont un montant de 15 493 \$ a été capitalisé au poste *construction en cours* (24 097 \$ a été capitalisé au poste *construction en cours* pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2021).

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2022 s'élève à 281 790 \$ (345 155 \$ pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2021), dont un montant de 38 774 \$ a été capitalisé au poste *construction en cours* (51 651 \$ a été capitalisé au poste *construction en cours* pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2021).

## 13. Perte nette par action

En raison des pertes nettes pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 14. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération payée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021 :

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	31 décembre		31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	298 255	357 142	614 635	753 023
Rémunération fondée sur des actions	94 489	98 133	200 924	275 821
	392 744	455 275	815 559	1 028 844

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2022, des montants de 56 000 \$ et 110 000 \$, respectivement, ont été facturés par Redevances Osisko pour des services professionnels et pour l'accès aux bureaux (172 000 \$ et 342 000 \$, respectivement, pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2021). Un montant de 38 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 31 décembre 2022 (35 000 \$ au 30 juin 2022).

Au 31 décembre 2022, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 2 794 170 \$ (2 064 175 \$ au 30 juin 2022). Les intérêts engagés sur le prêt convertible pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2022 étaient de 478 199 \$ et 931 158 \$, respectivement, et ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé.

Durant les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2022, des montants de 85 000 \$ et 179 000 \$, respectivement, ont été facturés par Osisko Développement pour des services professionnels (114 000 \$ et 208 000 \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2021). Un montant de 95 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 31 décembre 2022 (95 000 \$ au 30 juin 2022).

Durant les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2022, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 162 723 \$ et 332 085 \$, respectivement, à des sociétés associées à Redevances Osisko (204 070 \$ et 383 000 \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 décembre 2021), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état de la perte et de la perte globale.

## 15. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés en date du 31 décembre 2022 (voir note 9).

Au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan consolidé se composent de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 20 400 000 \$ et 11 550 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 16. Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Au 31 décembre 2022, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Comme décrit à la note 1, la Société estime que les liquidités de la Société au 31 décembre 2022 ne seront pas suffisantes pour honorer ses passifs financiers pour la prochaine année. Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 31 décembre 2022 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 164 547	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	20 400 000	-	-
Débiteure convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	12 010 000	-	-

## 17. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Trois mois terminés le 31 décembre		Six mois terminés le 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Investissements dans des immobilisations corporelles inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus et créditeur à long terme suivant l'achat d'une propriété				
Au début de la période	593 235	2 579 312	1 427 327	6 082 865
À la fin de la période	242 130	3 536 856	242 130	3 536 856
Produit d'intérêt reçu	97 518	33 960	180 935	56 335
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus				
Au début de la période	-	187 438	-	-
À la fin de la période	-	57 669	-	57 669

## 18. Engagements

### Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détenait une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5 (la « redevance NSR sur Horne 5 »). Le 12 juillet 2022, BaseCore a assigné à Sandstorm Gold Ltd la totalité de ses droits, titres et intérêts dans la redevance NSR sur Horne 5.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 millions de dollars. Les obligations de Falco envers Sandstorm en ce qui a trait au droit de redevance sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

### Systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 31 décembre 2022, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.



# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

## 18. Engagements (suite)

### Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5.

### First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces (les « paiements en espèces ») à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option pouvait être exercée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le 16 décembre 2022, Falco et First Quantum ont prolongé la période d'exercice de l'option jusqu'au 30 juin 2024. De plus, l'option a été modifiée afin de retirer l'exigence pour First Quantum de faire les paiements en espèces.

First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.

## 19. Événements subséquents

### Prêt convertible

Le 6 décembre 2022, Falco a annoncé une entente exécutoire avec Redevances Osisko visant à reporter l'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt convertible, ce prêt serait aussi modifié (collectivement avec le report de la date d'échéance du prêt convertible, les « modifications du prêt convertible ») (i) afin que l'intérêt cumulé sur le prêt convertible existant soit capitalisé, de telle sorte que le montant de capital du prêt convertible modifié serait de 20 484 195 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt du prêt convertible de 7 % par année à 8 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion du prêt convertible de 0,55 \$ à 0,50 \$ par action ordinaire. De plus, les 10 664 324 bons de souscription détenus antérieurement par Redevances Osisko seraient remplacés par 10 664 324 bons de souscription pouvant être exercés au prix d'exercice de 0,65 \$ et expirant le 31 décembre 2024, simultanément au prêt convertible dans sa version modifiée. La Société a conclu cette transaction le 24 janvier 2023.

### Débeture convertible

Le 6 décembre 2022, Falco a annoncé une entente exécutoire avec Glencore Canada visant à reporter la date d'échéance de la débeture convertible du 27 avril 2023 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débeture convertible, ce prêt serait aussi modifié : (i) afin que l'intérêt cumulé sur la débeture convertible existante soit capitalisé de telle sorte que le montant de capital de la débeture convertible modifiée serait de 11 770 710 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt de la débeture convertible de 8 % par année à 9 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion de la débeture convertible de 0,40 \$ à 0,36 \$ par action ordinaire. De plus, les 15 061 158 bons de souscription détenus par Glencore Canada, chacun pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,41 \$ et expirant le 27 avril 2023, seraient modifiés de façon à pouvoir être exercés au prix d'exercice de 0,38 \$ et expirer le 31 décembre 2024, simultanément à la débeture convertible dans sa version modifiée. La Société a conclu cette transaction le 24 janvier 2023.